



## FORMATION ARBITRE REGIONAL

### I - Débuter dans l'arbitrage régional

Il y a deux possibilités pour débiter dans l'arbitrage régional :

- En passant l'Examen d'Arbitre Régional (EAR)
- En demandant un Allègement à la Formation (anciennement appelé VAE)

**Examen Arbitre Régional (EAR) :** L'arbitre départemental suit une formation avec la Ligue Nouvelle-Aquitaine (voire parfois un travail préparatoire avec sa CDO) sur la base du programme balisé par la FFBB. Il officie prioritairement sur les matchs de championnat départemental seniors DM1/DF1 dans son Comité ainsi que sur les rencontres de championnat régional jeunes U17/U20 désignées par son comité. Il peut être amené à être désigné au niveau régional seniors RM3 afin de découvrir et se familiariser avec le niveau avant l'examen. Pour cela, il est accompagné par une équipe composée de formateurs reconnus par la Commission Régionale des Officiels ainsi que d'arbitres chevronnés qui vont l'aider et le conseiller dans le cadre de sa formation vers l'examen.

**Allègement à la formation d'arbitre (anciennement appelé VAE) :** Dans le cadre de l'arbitrage, la FFBB propose aux joueurs ayant évolué en CF/Espoirs/CFBB/EdF et entraîneurs expérimentés titulaires du DE/BE1 d'une part, aux arbitres internationaux UNSS, et finalistes universitaires FFSU d'autre part, une procédure pour reconnaître leur expérience pour faciliter leur entrée dans l'activité d'arbitre régional en réduisant leur temps de formation. Cela s'applique également pour d'anciens arbitres souhaitant revenir dans l'activité.

Renseignements sur la page « Allègement à la formation d'arbitres » du site FFBB

#### ALLÈGEMENT À LA FORMATION



Avoir joué en CF Seniors ou Espoirs ou au CFBB ou en EdF pendant 2 saisons min\*

Etre titulaire du DE ou du BE1 et avoir pratiqué avec ce diplôme pendant 2 saisons min\*

\*et ne pas avoir arrêté de jouer ou entrainer depuis plus de 2 saisons

#### EXAMEN ARBITRE REGIONAL



Avoir 16 ans minimum

Avoir une expérience d'1 saison minimum en DF1/DM1

Etre inscrit dans le groupe « Potentiels » de son Comité\*

\*en ayant été repéré par son Comité ou par la Ligue. Pas de notion de « candidat libre »

L'arbitre départemental qui passe l'EAR :

- Il est licencié de la FFBB et a plus de 16 ans
- Il est déjà Arbitre Départemental depuis 1 saison minimum
- Il arbitre officiellement en DM1/DF1 depuis 1 saison minimum
- Il prépare l'Examen Arbitre Régional
- Il est formé par son Comité Départemental
- Il passe les épreuves de l'examen organisé par Ligue Nouvelle-Aquitaine
- Il est désigné par le Comité Départemental et occasionnellement par la Ligue Régionale en RM3 pour découvrir et se familiariser avec le niveau régional
- Il rapporte des points à son club pour la charte des officiels

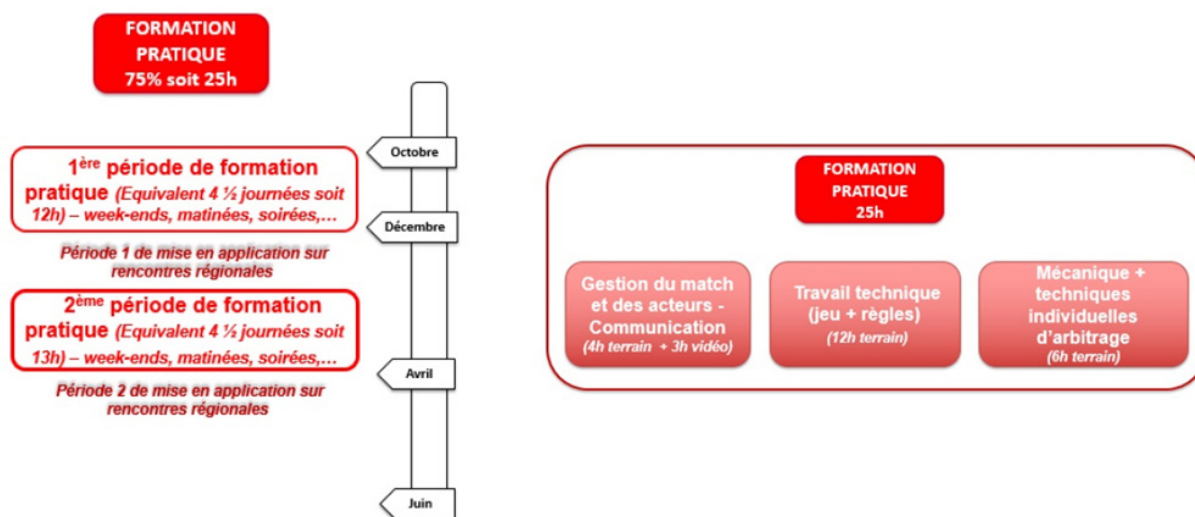


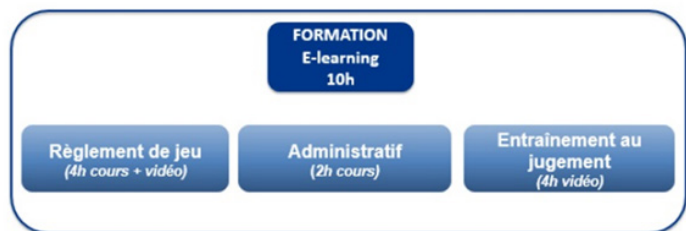
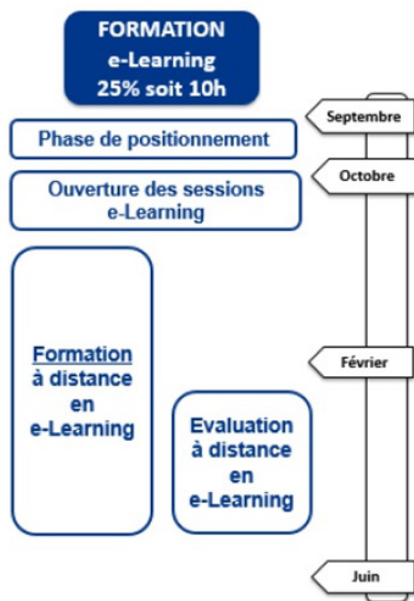
## II - Les objectifs de l'Examen Arbitre Régional

- Créer un Examen Arbitre Régional uniforme sur le territoire
- Permettre des passerelles entre les Ligues en cas de mutation d'un candidat
- Faciliter la reconnaissance des acquis
- Définir les compétences attendues d'un arbitre Régional
- Permettre de passer l'examen sur deux saisons
- Donner une souplesse aux Ligues pour adapter la formation à leurs contraintes (encadrement, géographie, calendriers, pédagogie, ...)
- Mettre en œuvre la nouvelle politique nationale FFBB de formation des cadres qui s'appuie sur des modules à valider

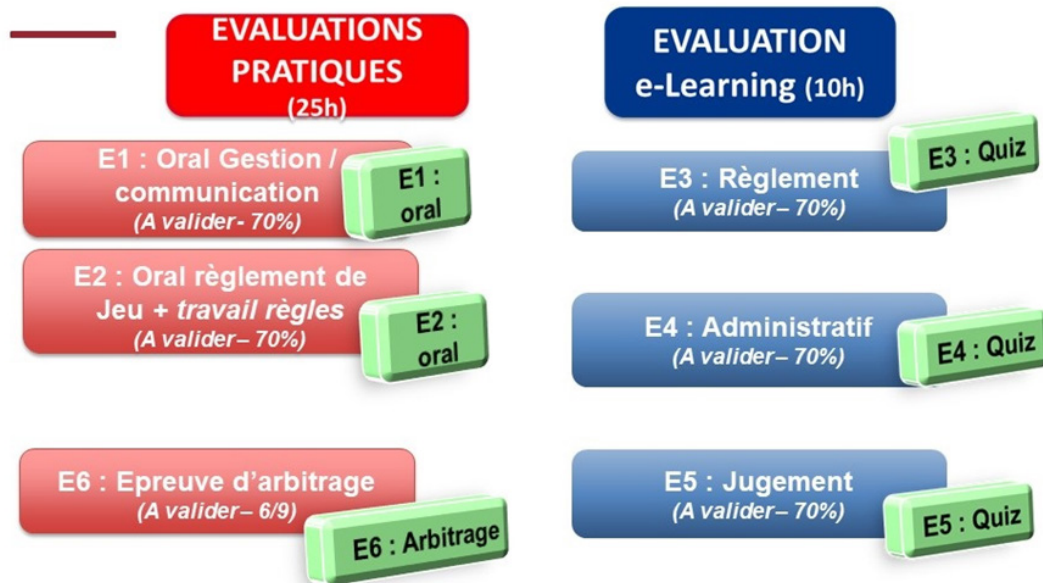
## III - Déroulé de l'Examen Arbitre Régional

### 1 - La formule





## LES 6 ÉPREUVES



## 2 - Les caractéristiques de l'examen

- 35 heures de formation dont :
  - > 25% en e-Learning
  - > 25% en salle de cours
  - > 50 % sur le terrain
- 6 épreuves à valider sur 1 an (cycle court) ou sur 2 années consécutives (cycle long)
- Fiches identiques de validation d'épreuves pour toutes les ligues.
- Guide du formateur Régional et du stagiaire mis à disposition des Ligues et des candidats (programme, contenu, guide FBI, gestion et suivi, ...)

### 3 - La validation des épreuves

- Pour chaque épreuve, il faut obtenir une note de 14/20 pour la valider.
- Si un candidat ne valide pas une épreuve passée, il aura toutefois la possibilité de valider cette épreuve lors d'une session de rattrapage, organisée en lien avec le/la candidat(e) pour planifier la date de cette « seconde chance ».
- Il est possible de valider l'EAR sur 2 ans. En cas d'échec lors d'un rattrapage, il est possible de repasser cette épreuve sur la saison N+1.

### IV - Quelques chiffres sur l'examen régional en Nouvelle-Aquitaine



### V - Et pour progresser ...

#### Formation continue proposée par la Ligue

Quand un arbitre est validé Arbitre Régional, la Ligue, via la Commission Régionale des Officiels (CRO) peut lui proposer de nombreuses formations :

- Un stage de revalidation annuel en début de saison.
- Diverses formations sous forme de stages, soirées, journées, visioconférences ...
- Une aide, une écoute avec le conseiller technique des officiels de la ligue.
- La mise à disposition d'un Abécédaire complet pour répondre à toutes questions.
- Un relai pour toutes les formations dispensées par la FFBB.
- Des observations sur les rencontres officielles pour conseiller l'arbitre.